

Département de l'Essonne

Ville de Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 21 avril 2016.

L'An Deux Mille Seize, le jeudi 21 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

24

P. RIO – D. ATIG – Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS – E. ETE – C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMINETTE – A. QAROUACH – M. SOILIH – M. RAMI – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – C. MABANZA – C. M'PIANA – S. GIBERT – S. GAUBIER – D. DIARRA – K. OUKBI.

Absents excusés représentés :

9

M. AUBRY représentée par S. LAATIRISS - G. BAGAVANNE représenté par C. MABANZA – G. BINOIS représenté par K. OUKBI - Y. BOUKANTAR représenté par F. N' DOMBELE - T. DIAWARA représentée par P. TROADEC - I. GRENOUILLAT représentée par C. VAZQUEZ - L. HERGAUX représentée par D. ATIG - P. LOUISSON représenté par Y. LE BRIAND - F. OGBI représentée par C. TAWAB KEBAY –

Absents excusés :

2

S. BENDIAB – A. LAMOTHE.

Délibération N° DEL-2016-0027 : Compte de gestion 2015 - Budget annexe Petite Enfance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2015,

Vu le compte administratif 2015 - Budget annexe Petite Enfance présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des services ressources du 11 avril 2016,

Délibère, et,

Arrête le compte de gestion 2015 - Budget annexe Petite Enfance dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	185.00 €	4 046 070.64 €	4 046 255.64 €
DEPENSES	5 564.16 €	3 263 119.52 €	3 268 683.68 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	- 5 379.16 €	782 951.12 €	777 571,96 €
REPOERT A NOUVEAU (2014)	6 701.23 €	- 287 103.42 €	- 280 402.19 €
RESULTATS DE CLOTURE 2015	1 322.07 €	495 847.70 €	497 169,77 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2015 - Budget annexe Petite Enfance.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO.

Vote à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité la exactitude exécutoire de cet acte publié le :

25 AVR. 2016

Transmise en Préfecture le : 27 AVR. 2016

Page 1 sur 1